



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

To: Tous les producteurs et acteurs
commerciaux Fairtrade
Membres Fairtrade
cc: Comité des Standards
Personnel de Fairtrade International
Personnel FLOCERT

Gelkha Buitrago
Directrice de Standards & Pricing
g.buitrago@fairtrade.net

28 Avril 2020

Liste révisée des Matières Dangereuses

Chers partenaires Fairtrade,

Lors de sa réunion qui a eu lieu le 6 avril 2020, le Comité des Standards a décidé de modifier la Liste des Matières Dangereuses Fairtrade (LMD). Pour plus de détails sur la décision, veuillez-vous reporter au procès-verbal de la réunion du Comité des Standards qui sera bientôt disponible sur notre site Web à l'adresse <https://www.fairtrade.net/standard/how-we-set-standards>.

La LMD Fairtrade comprend la Liste Rouge, la Liste Orange et la Liste Jaune. La Liste Orange est une liste «restreinte» et comprend des matériaux qui peuvent être utilisés dans des conditions spécifiées et classés en différents groupes. Pour plus de détails, veuillez consulter [la LMD](#). L'équipe de standards a effectué une révision de suivi de la LMD, en se concentrant principalement sur le groupe de matériaux de la Liste Orange. Le résumé de la consultation est disponible [ici](#) en EN. Le synopsis de la consultation en EN et le résumé de la consultation sera bientôt disponible en SP, FR et PT [ici](#).

Le Comité des Standards a approuvé les modifications suivantes:

1. Le matériau «glyphosate» (CAS: 1071-83-6) est remplacé par le groupe de matériaux appelé «glyphosate et ses sels» et comprend désormais 6 matériaux.
2. Depuis le **1er juillet 2020**, les matériaux suivants ne doivent pas être utilisés sur les cultures et les champs Fairtrade où ils sont cultivés :
 - *Carbosulfan*
 - *Dichlorvos; DDVP*
 - *Fenprothrin*
3. À compter du **1er janvier 2021**, les documents suivants seront transférés / inclus dans la liste orange:
 - *Acétamipride*
 - *Thiaclopride (groupe «b»)*
 - *Sulfoxaflor (groupe «b»)*
4. Depuis le **1er juillet 2022**, les matériaux énumérés ci-dessous ne doivent pas être utilisés sur les cultures Fairtrade et les champs où ils sont cultivés. Les organisations certifiées Fairtrade doivent continuer à mettre en œuvre un plan de réduction / élimination pour l'utilisation de ces produits agrochimiques et les éliminer d'ici fin juin 2022:
 - *Chlorothalonil*
 - *Bêta-cyfluthrine*
 - *Abamectine*
 - *Oxamyl*
 - *Lambda-Cyhalothin*
 - *Imidaclopride*
 - *Thiaméthoxame*
 - *Chlothianidine*
 - *Chlorpyrifos et chlorpyrifos-méthyl*
 - *Groupe de matériaux sous «Glyphosate et ses sels»*



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

Ces changements seront reflétés dans la Liste des Matières Dangereuses Fairtrade et disponibles sur le [site Web](#) dans les prochains jours.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'équipe Standards Fairtrade à (standards-pricing@fairtrade.net).

Meilleures salutations,

Gelkha Buitrago